



# Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

### ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION et LE STATIONNEMENT N°136-2023

Monsieur le Maire de Saint Georges sur Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 07/09/2023 par Monsieur MILON de la SARL ELO TRAVAUX PUBLICS – 13 chemin de la Croix des Vignes – 28120 Nogent-sur-Eure

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de réparation de branchement réseaux il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 14/09/2023 et pour une durée de 2 jours, la circulation sera règlementée au 1 rue du Vert Galant pour permettre le bon déroulement de travaux de réparation de branchement réseaux. La circulation se fera dans le sens unique et par une chaussée rétrécie. La largeur de voie sera maintenue à 2.50 m. Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux.

**Article 2 :** Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

**Article 3 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SARL ELO TRAVAUX PUBLICS.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 6 :** Monsieur le maire de la commune de Saint Georges sur Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise SARL ELO TRAVAUX PUBLICS sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,  
Le 08/09/2023

Adjointe au Maire  
Françoise MAILLY

